

## RÈGLEMENT OFFICIEL

Le club de sport amateur RCS Active Team, affilié à la Fédération italienne d'athlétisme (FIDAL) sous le code MI814, avec l'accord du Comité régional lombard de la FIDAL et de World Athletics, organise la trente-troisième Édition du Marathon de Milan, officiellement appelé « **Wizz Air Marathon de Milan 2026** », course sur route majeure de niveau international de 42,195 km. La course aura lieu dimanche 12 avril 2026 à Milan, et se déroulera qu'importe les conditions météorologiques.

Le Wizz Air Marathon de Milan est certifié par le **label or de la FIDAL** et le **label World Athletics**.

## RÈGLES DE PARTICIPATION

En vertu des dispositions de l'article 34 du Règlement d'organisation des événements établi par la FIDAL, la course est ouverte à tous les athlètes appartenant aux catégories suivantes.

**1) Athlètes italiens et étrangers, femmes et hommes, inscrits dans un club affilié à la FIDAL** et appartenant aux catégories Promesse (20-22 ans) et Seniores (23-34 ans, 35-39 ans, 40-44 ans et plus).

**2) Athlètes féminins et masculins inscrits auprès d'une fédération d'athlétisme étrangère affiliée à World Athletics (IAAF)** présentant, s'ils ne sont pas inscrits par leur fédération, club ou assistant, le formulaire d'auto-déclaration d'adhésion approprié.

Les athlètes **extracommunautaires** doivent présenter un titre de séjour ou un visa.

**Les athlètes appartenant à des fédérations étrangères exigeant une autorisation pour courir à l'étranger** (règle 4 du règlement international technique) doivent présenter cette autorisation.

**3) Athlètes italiens et étrangers, femmes et hommes, inscrits dans un club affilié à un organisme de promotion du sport ayant signé un accord avec la FIDAL, uniquement s'ils sont en possession d'une RUNCARD-EPS.**

La participation est ouverte aux citoyens italiens et étrangers vivant en Italie, âgés de 20 ans et plus (nés en 2006 ou avant), **membres d'un club de sport affilié à un organisme de promotion du sport ayant signé un accord avec la FIDAL** en possession d'une RUNCARD-EPS en cours de validité directement émise par la FIDAL ([www.runcard.com](http://www.runcard.com)).

**N.B. : La carte RUNCARD-EPS est renouvelable. La date d'expiration est indiquée sur la carte. Si, lors du contrôle de la carte, il s'avère que la carte a expiré, l'athlète NE pourra PAS participer, à moins qu'il puisse présenter une attestation de renouvellement en ligne.**

**Leur participation se fait toutefois sous réserve de la présentation d'un certificat médical valide d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition (sans autre mention), qui doit être contrôlé par l'organisateur et dont une copie devra être conservée par le comité d'organisation.**

Ces athlètes seront normalement inscrits dans le classement, mais ne sont pas éligibles à recevoir des prix, des primes ou des remboursements.

**4) Détenteurs d'une RUNCARD italiens (vivant en Italie ou pas) et étrangers résidant en Italie.** La participation est ouverte aux citoyens italiens et étrangers vivant en Italie âgés de 20 ans et plus (nés en 2006 ou avant), **non membres d'un club de sport affilié à la FIDAL ou d'un club d'athlétisme étranger affilié à World Athletics (IAAF)**, détenteurs d'une RUNCARD en cours de validité (non expirée) directement émise par la FIDAL ([www.runcard.com](http://www.runcard.com)).

**N.B. : La carte RUNCARD est renouvelable. La date d'expiration est indiquée sur la carte. Si, lors du contrôle de la carte, il s'avère que la carte a expiré, l'athlète NE pourra PAS participer, à moins qu'il puisse présenter une attestation de renouvellement en ligne.**

Leur participation se fait toutefois sous réserve de la présentation d'un certificat médical valide d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition (sans autre mention), qui doit être contrôlé par l'organisateur et dont une copie devra être conservée par le comité d'organisation.

Ces athlètes seront normalement inscrits dans le classement, mais ne sont pas éligibles à recevoir des prix, des primes ou des remboursements.

**5) Athlètes étrangers résidant à l'étranger détenteurs d'une RUNCARD** La participation est ouverte aux citoyens étrangers vivant à l'étranger, âgés de 20 ans et plus (nés en 2006 ou avant), **non membres d'un club de sport affilié à la FIDAL ou d'un club d'athlétisme étranger affilié à World Athletics (IAAF)**, détenteurs d'une RUNCARD en cours de validité (non expirée) directement émise par la FIDAL ([www.runcard.com](http://www.runcard.com)).

**N.B. : La carte RUNCARD est renouvelable. La date d'expiration est indiquée sur la carte. Si, lors du contrôle de la carte, il s'avère que la carte a expiré, l'athlète NE pourra PAS participer, à moins qu'il puisse présenter une attestation de renouvellement en ligne.**

Leur participation se fait toutefois sous réserve de la présentation d'un certificat médical valide d'aptitude à la à la pratique de l'athlétisme en compétition, dont la **version originale doit être présentée** aux organisateurs de la course, lesquels en **conserveront une copie**.

Ces athlètes peuvent présenter un certificat médical établi dans leur pays d'origine, mais celui-ci doit être conforme aux examens diagnostiques (voir ci-dessous) prévus par la loi italienne dans le cadre des activités compétitives, ou bien un « health form » prévu par l'organisation qui peut être téléchargé depuis le site. Conformément au décret ministériel 18/02/82, les participants à des activités sportives en compétition doivent passer, de façon préventive et régulière, un examen médical pour vérifier leur aptitude à la pratique spécifique de ce sport. La loi italienne exige que les personnes concernées se soumettent aux examens de santé suivants :

- Visite médicale
- Examen urinaire complet
- Électrocardiogramme au repos et après effort
- Spirographie

Toutes les déclarations et tous les rapports médicaux doivent être authentiques ou en version originale.

**Ces athlètes seront normalement inscrits dans le classement, mais ne sont pas éligibles à recevoir des prix, des primes ou des remboursements.**

#### **6) Participation à visée touristique pour les étrangers résidant à l'étranger.**

Conformément aux dispositions de l'art. 26 paragraphe 4, 4.1 et 4.2 des Règles d'organisation des événements prévues par la FIDAL, la participation à visée touristique est possible pour les citoyens étrangers résidant à l'étranger. Celle-ci se limite aux personnes âgées de 20 ans et plus (nés en 2006 ou avant), et non membres d'un club de sport affilié à la FIDAL ou d'un club d'athlétisme étranger affilié à World Athletics.

**Ces athlètes participeront à un événement non compétitif ne relevant pas de la FIDAL, bien que se déroulant en même temps que le marathon compétitif.**

Ces athlètes seront identifiés avec un dossard différents et classés par ordre alphabétique à l'arrivée, distinctement **du classement de l'événement compétitif**. Ils ne pourront pas bénéficier de prix en nature ou en argent liquide, de bons d'achat, de primes, de recrutements ou de remboursements, quelle que soit leur nature.

Afin de pouvoir participer, ces athlètes doivent soigneusement lire et accepter la décharge de responsabilité, et les informations relatives à la santé présentes dans le formulaire d'inscription.

### **CONTRÔLES ANTIDOPAGE :**

Les participants aux événements **peuvent être soumis à un contrôle antidopage**.

### **NE POURRONT PARTICIPER :**

- Les athlètes affiliés à **d'autres fédérations** (de triathlon, par ex.) ;
- Les athlètes affiliés à des organismes de promotion du sport reconnus par le Comité olympique national italien, mais non affiliés à la FIDAL, non-détenteurs d'une RUNCARD valide ;
- Les athlètes détenteurs d'une **RUNCARD Mountain & Trail**.

### **AVERTISSEMENTS CONCERNANT LE CERTIFICAT MÉDICAL :**

- Le certificat médical doit être spécifiquement établi pour la pratique de l'athlétisme ;
- Un certificat médical établi pour un autre sport ne sera pas accepté ;
- Les citoyens italiens (y compris ceux résidant à l'étranger) doivent fournir un certificat médical établi en Italie.

## **FRAIS D'INSCRIPTION**

Le montant des frais d'inscription s'élève à un chiffre variable qui privilégie les personnes s'inscrivant à l'avance. Les frais d'inscription sont indiqués sur le site internet de l'événement.

\*Les frais d'inscription n'incluent pas les frais de service.

### **L'INSCRIPTION COMPREND :**

- le dossard de course ;
- une assurance en responsabilité civile ;
- une assistance technique et médicale ;
- une musette contenant des produits des sponsors ;

- un bon d'achat Wizz Air (pour tous les participants) ;
- des points de ravitaillement tout au long du parcours ;
- une musette de ravitaillement à l'arrivée ;
- un programme officiel et des documents d'information (sous format numérique) ;
- un service de chronométrage ;
- un t-shirt souvenir officiel (pour les inscrits au marathon) ;
- une médaille de finisseur (pour les coureurs terminant le marathon) ;
- une consigne pour effets personnels (dans le sachet spécial fourni par l'organisation) ;
- un service de transport jusqu'à l'arrivée pour les coureurs en cas d'abandon.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Il existe deux méthodes d'inscription :

### Admission générale :

L'inscription doit être réalisée en ligne, en suivant les instructions indiquées sur le site [milanomarathon.it](http://milanomarathon.it).

Le montant de 5 euros relatif au service d'inscription en ligne n'est pas inclus dans les frais d'inscription. Ce montant ne s'applique pas aux admissions gratuites.

Les frais de service incluent :

- l'envoi d'informations techniques à propos de l'événement de la part de l'organisation ;
- la gestion de l'inscription ainsi que des éventuelles modifications demandées par le participant ;
- le coût d'utilisation de la plateforme d'inscription.

Le paiement peut être effectué par carte bancaire VISA ou Mastercard.

### Admission Charity :

L'inscription doit être réalisée en ligne, selon les instructions indiquées sur le site [milanomarathon.it](http://milanomarathon.it).

Son montant est fixé à 155 euros et inclut :

- frais de dossard (70 euros)
- don à l'association choisie (80 euros)
- frais de service (5 euros)

Le montant de 5 euros relatif au service d'inscription en ligne n'est pas inclus dans les frais d'inscription. Ce montant ne s'applique pas aux admissions gratuites.

Les frais de service incluent :

- l'envoi d'informations techniques à propos de l'événement de la part de l'organisation ;
- la gestion de l'inscription ainsi que des éventuelles modifications demandées par le participant ;
- le coût d'utilisation de la plateforme d'inscription.

Le paiement peut être effectué par carte bancaire VISA ou Mastercard.

## CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Il sera possible de vérifier le statut de l'inscription en suivant les indications fournies sur le site milanomathon.it. L'attribution du dossard aura lieu quelques jours seulement avant la course.

### « LETTRE DE CONFIRMATION » OFFICIELLE

Quelques jours avec la course, tous les athlètes dûment inscrits recevront un **e-mail ayant valeur de « lettre de confirmation officielle »**. Cet e-mail contiendra toute la marche à suivre pour le retrait du dossard et la participation à la course. **Il n'est pas nécessaire d'avoir une version papier de l'e-mail. Il est possible de présenter celui-ci à partir d'un appareil de type smartphone ou tablette.**

## REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

**L'inscription ne peut être ni reportée à l'année prochaine ni transférée à une autre personne.**

Lors de la procédure d'inscription à l'**admission générale**, il est possible de souscrire une **assurance**, pour un montant de 10 euros, qui vous permettra d'obtenir le **remboursement de vos frais d'inscription en cas d'impossibilité de participer pour quelque raison que ce soit ou en cas de report / annulation de l'événement pour des raisons de force majeure ou d'incompatibilité avec la réglementation en vigueur.**

Il n'est pas nécessaire de fournir quelque preuve que ce soit justifiant l'impossibilité de participer, mais la demande de remboursement doit être effectuée par e-mail à l'adresse [info@milanomathon.it](mailto:info@milanomathon.it). La demande doit être effectuée au plus tard le 30 mars 2026. En cas de demande de remboursement, le dossard et le pack de course ne peuvent PAS être retirés.

Si un remboursement est demandé d'ici le **6 février 2026**, les frais d'inscription seront intégralement remboursés. Si un remboursement est demandé entre le **7 février et le 30 mars 2026**, 75 % du montant des frais d'inscription sera remboursé. **Le remboursement sera effectué le 30 avril 2026 au plus tard.** S'il

n'est pas possible d'effectuer le remboursement sur la même carte bancaire que celle utilisée pour l'inscription, nécessitant ainsi un virement bancaire, le délai de remboursement sera rallongé jusqu'au 30 septembre 2026.

**Les frais suivants ne feront l'objet d'aucun remboursement :**

- frais d'assurance (10 euros) ;
- frais d'inscription en ligne (5 euros) ;
- toute autre option payante.

Les frais d'inscription pour l'**admission Charity** ne sont **pas remboursables**.

## CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

les inscriptions seront clôturées le 7 avril 2026 à 23 h 59. Les demandes d'inscription reçues après cette date ne seront pas acceptées. L'organisation se réserve toutefois le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite ou d'accepter des inscriptions effectuées après celle-ci.

**Dans tous les cas, aucune inscription ne sera acceptée le jour de l'événement.**

## ATTRIBUTION DES NUMÉROS DE DOSSARD

Les numéros de dossard **seront attribués de façon automatique et progressive** (à savoir que les premiers inscrits auront un numéro moins élevé que les inscrits suivants). **Chaque athlète se verra attribuer une zone de départ spécifique**. La zone sera indiquée sur le dossard, à l'aide d'une couleur spécifique, afin de faciliter l'accès à la zone respective de chacun.

La zone de départ de chacun sera déterminée **à partir du « temps de référence »** déclaré par les inscrits, selon le schéma ci-dessous. Dans le cadre de l'attribution des zones de départ, seront acceptés les **temps nets** réalisés **à partir du 1er janvier 2024** sur **marathon** et **semi-marathon**, et sur un parcours homologué par la FIDAL / World Athletics.

zone	temps de référence sur MARATHON	temps de référence sur SEMI- MARATHON
	<i>da</i> <i>A</i>	<i>Da</i> <i>a</i>

1	2h30'00"	2h59'59"	1h09'00"	1h20'59"
2	3h00'00"	3h08'59"	1h21'00"	1h24'29"
3	3h09'00"	3h17'59"	1h24'30"	1h27'59"
4	3h18'00"	3h26'59"	1h28'00"	1h31'59"
5	3h27'00"	3h35'59"	1h32'00"	1h35'29"
6	3h36'00"	3h47'59"	1h35'30"	1h39'59"
7	3h48'00"	3h59'59"	1h40'00"	1h44'59"
8	4h00'00"	4h21'59"	1h45'00"	1h53'29"
9	4h22'00"	4h44'59"	1h53'30"	1h59'59"
10	4h45'00"		2h00'00"	

La **zone 0** est réservée par l'organisation, pour :

- **les athlètes masculins** dont le temps de référence est **inférieur à 2h30' sur le marathon** ou **inférieur à 1h09' sur le semi-marathon** ;
- **les athlètes féminines** dont le temps de référence est **inférieur à 3h00' sur le marathon** ou **inférieur à 1h21' sur le semi-marathon**.

## RETRAIT DES DOSSARDS ET DE LA MUSETTE DE COURSE

Les dossards et les packs de course peuvent être retirés au Milano Running Festival, les jours suivants : **jeudi 9 avril** (de 16 h à 20 h), **vendredi 10 avril** (de 10 h à 20 h) et **samedi 11 avril** (de 9 h à 19 h).

Aucun dossard ne sera expédié, et aucun dossard ou pack de course ne sera remis le matin du 12 avril, jour du marathon. Le dossard de course est strictement personnel. Il ne peut être altéré ou réduit et n'est cessible à personne, sous peine de disqualification. Le dossard contient la puce de chronométrage (laquelle ne doit en aucun cas être altérée) et doit être fixé avec des épingles appropriées.

### RETRAIT DE DOSSARD PAR PROCURATION

Le dossard et le pack de course peuvent également être retirés par un tiers, sur présentation d'un formulaire de procuration signé par le détenteur légitime du dossard. Le mandataire doit être en mesure de présenter tous les documents (certificat médical, Green Pass, etc.) nécessaires à la participation.

## PROCÉDURES DE SÉCURITÉ

Conformément aux dispositions de la circulaire n°555/OP/0001991/2017/1 émise par le ministère de l'Intérieur (dite circulaire Gabrielli), des procédures de sécurité seront mis en œuvre. Notamment :

- l'accès aux grilles de départ à partir de 7 h ;
- les marathonien(ne)s devront obligatoirement leur dossard personnel pour pouvoir y accéder ;
- l'organisation ne garantit pas la possibilité d'accéder en temps voulu à la zone de départ aux athlète se présentant aux grilles après 8 h 20 ;
- aucun contenant (sac, sac à dos, etc.) ne sera accepté à l'intérieur de la zone de service, à l'exception du sachet transparent spécial fourni par l'organisation (et identifié avec l'étiquette correspondant à votre numéro de dossard), à l'intérieur duquel vos effets personnels devront être placés en vrac afin de permettre un contrôle précis et rapide aux agents de sécurité.

## CONSIGNE À BAGAGES

En plus du dossard, chaque athlète se verra remettre une étiquette (présentant le numéro de dossard) à placer sur le sachet fourni par l'organisation dans lequel les effets personnels peuvent être rangés. Le sachet, transparent et correctement identifié, sera le seul contenant accepté par l'organisation. Celui-ci devra être remis au personnel de la consigne à bagages, dans la zone prévue à cet effet, où il sera gardé. Les athlètes pourront ensuite le récupérer au même endroit à la fin de la course. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur (téléphone portable, portefeuille...) dans le sachet. Si l'organisation veillera à porter la plus grande attention à vos affaires, elle ne saura toutefois être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation.

## DÉPART

Le départ du Wizz Air Marathon de Milan 2026 est prévu à 8 h 30, avec la possibilité d'accéder aux grilles de 7 h à à 8 h 20. Il convient de noter que de légères variations d'horaire sont possibles en fonction des exigences techniques et d'organisation.

## CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage de la course et l'établissement du classement seront réalisés à l'aide de la technologie Chip **GUN TIME** (à partir du coup de feu) et **REAL TIME** (à des fins statistiques), qui repose sur un transpondeur actif (une puce) fixé au dossard. Il est interdit d'altérer la puce ainsi que ses supports de fixation au dossard. Les athlètes qui perdraient ou endommageraient la puce de quelque manière que ce soit ne pourront pas être chronométrés et ne seront donc pas classés. Pour chaque athlète, les temps suivants seront enregistrés : **temps officiel** (du coup de feu à la ligne d'arrivée) ; **temps net** (du franchissement de la ligne de départ à celui de la ligne d'arrivée) ; temps **intermédiaire** au **kilomètre 10**, à **mi-marathon** (21,097 km) et au **kilomètre 30**. **Les résultats et le classement seront validés par un délégué du GGG (corps des juges de compétition de la FIDAL).**

## CHAUSSURES DE COURSE

Les exigences concernant les chaussures de course doivent correspondre au Règlement sur les chaussures d'athlétisme de World Athletics. Afin de garantir le respect des règles, le GGG réalisera des contrôles aléatoires sur les chaussures utilisées pendant la course. Si les chaussures ne font pas partie de la liste des chaussures d'athlétisme approuvées par World Athletics ou n'ont pas pu être identifiées, le résultat ne sera pas officialisé, dans l'attente d'une vérification supplémentaire (et dans ce cas, les chaussures peuvent être retirées par les juges). Par la suite, si les chaussures ne sont pas approuvées, le résultat devra être annulé et l'athlète risquera la disqualification.

## TEMPS LIMITES

**Le temps maximum pour terminer le marathon est fixé à 6 h 30.** Deux autres limites intermédiaires sont également fixées :

- **3 h 15** de course au **kilomètre 21,1** (vers midi)
- **4 h 20** de course au **kilomètre 27,8** (vers 13 h)

Les athlètes ne respectant pas ces temps de passage intermédiaires seront invités par le staff à monter dans le car réservé aux coureurs ayant abandonné ou à poursuivre leur course sur le trottoir, en veillant à respecter le code de la route. Tout athlète décidant de poursuivre sa course le long du parcours du marathon accepte et assume de son plein gré tout risque encouru en cas d'accident, de choc avec un véhicule, de chute et de dommages causés à des tiers.

**Ces mesures sont nécessaires pour garantir la sécurité des athlètes. Après les temps limites indiqués ci-dessus, les rues seront progressivement rouvertes à la circulation, conformément à l'autorisation de course accordée par la municipalité.**

## RAVITAILLEMENTS

Conformément aux règles établies par World Athletics / la FIDAL, **il y aura des points de ravitaillement à l'arrivée ainsi que tous les 5 kilomètres du parcours.** À partir du kilomètre 20, des fruits et des biscuits seront également mis à disposition. En plus des 8 points de ravitaillement prévus dans le règlement, 2 ravitaillements supplémentaires seront mis en place. Un certain nombre de points de rafraîchissement seront également mis à disposition aux points de ravitaillement.

## ABANDONS

Les coureurs blessés ou souhaitant abandonner la course peuvent monter dans le « car-balai » qui suit la course pour rallier le point de ramassage suivant (au kilomètre 12,8, au kilomètre 22,3 et au kilomètre 28). À partir de là, ils seront transportés jusqu'à la zone d'arrivée où ils peuvent retourner à la Piazza Castello pour récupérer leur sac. Les coureurs pouvant encore marcher pourront rejoindre le point de ramassage le plus proche. Le transport jusqu'à la zone d'arrivée partira respectivement des trois points de ramassage à 11 h 15, 12 h 30 et 13 h 30.

## SERVICE MÉDICAL

Avec le concours de I-HELP by BSO, l'organisation fournira aux coureurs une assistance médicale qualifiée et en temps réel, afin d'aider tous ceux qui pourraient malheureusement en avoir besoin. Un poste médical avancé (PMA) sera situé quelques mètres après la ligne d'arrivée. Le long du parcours, des postes médicaux, des ambulances et des véhicules sanitaires seront mis en place environ tous les 4 kilomètres.

## MENEURS D'ALLURE

Différents groupes de meneurs d'allure sont mis à la disposition des coureurs. Il s'agit d'athlètes spécialement entraînés pour courir le marathon à un rythme régulier afin de rallier la ligne d'arrivée en un temps préétabli.

Ils seront facilement identifiables à leur tenue et signalés par des ballons spéciaux pour vous permettre de terminer la course en :

3h00' 3h10' 3h20' 3h30' 3h40' 3h50' 4h00'  
4h15' 4h30' 4h45' 5h00' 5h30' 6h00' 6h30'

N.B. : Les temps indiqués font référence aux temps nets.

## ARRIVÉE

Après la ligne d'arrivée, les coureurs seront dirigés dans des files spéciales pour ensuite recevoir leur médaille de participation et accéder au dernier point de ravitaillement et aux autres services à l'arrivée.

## RÉSULTATS ET CLASSEMENT

Les temps intermédiaires et finaux seront disponibles en temps réel en suivant les liens indiqués sur le site milanomarathon.it. De la même manière, il vous sera aussi possible de télécharger votre diplôme de participation.

## PRIMES CLASSEMENT GÉNÉRAL ET CLASSEMENT GÉNÉRAL DES COUREURS ITALIENS

Les primes du classement général et du classement général des coureurs italiens sont cumulables. Les primes du classement des coureurs italiens ne seront pas attribuées pour les coureurs dont le temps est supérieur à 2h30'00" et pour les coureuses dont le temps est supérieur à 3h00'00"

Toutes les primes seront soumises aux taxes prévues par la législation italienne. Les primes seront remises après les résultats des contrôles antidopage.

Le montant des primes est exprimé comme brut des retenues à la source prévues par la loi italienne. Les primes seront remises après les résultats des contrôles antidopage.

CLASSEMENT GÉNÉRAL		
Place	Prime - Hommes	Primes - Femmes
1ère place	13 000 €	13 000 €
2e place	6 500 €	6 500 €
3e place	3 000 €	3 000 €
4e place	2 000 €	2 000 €
5e place	1 500 €	1 500 €
6e place	1 000 €	1 000 €
7e place	500 €	500 €
8e place	500 €	500 €

### PRIMES SUPPLÉMENTAIRES

Des primes supplémentaires relatives au temps sont prévues, exclusivement réservées au vainqueur chez les hommes et chez les femmes, comme suit :

- Hommes : record de la course 2h03'55" 10.000 €
- Femmes : record de la course 2h19'35" 10.000 €

### REMARQUE

L'intégralité de la prime sera versée si le temps est inférieur à 2h10'00" pour les hommes et à 2h27'00" pour les femmes. Sinon, seuls 50 % de la prime seront versés.

Toutes les primes seront soumises aux taxes prévues par la législation italienne. Les primes seront remises après les résultats des contrôles antidopage.

CLASSEMENT GÉNÉRAL – COUREURS ITALIENS		
Place	Prime - Hommes	Prime - Femmes
1ère place	1 200 €	1 200 €
2e place	800 €	800 €
3e place	500 €	500 €

### RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être soumise en premier lieu à l'oral auprès du juge à l'arrivée dans les 30 minutes suivant la publication du classement, puis, en second lieu, par écrit au juge d'appel, accompagnée de la somme de 100,00 euros, qui sera remboursée si la réclamation est jugée recevable. Pour tout cas de figure non expressément prévu dans ce règlement, c'est le règlement général de la FIDAL qui s'appliquera. Les juges de course sont habilités à disqualifier tout athlète ne passant pas par les points de contrôle situés le long du parcours.

### SANCTIONS PRÉVUES EN CAS DE PARTICIPATION FRAUDULEUSE À LA COURSE

Tout participant est responsable de la propriété et de la conservation de son dossard, ce dernier lui ayant octroyé le droit de bénéficier de tous les services cités dans le présent règlement et communiqués ultérieurement.

- a) Toute personne qui, sans s'être dûment inscrite, participe sans dossard sera non seulement tenue responsable des dommages corporels ou matériels qu'elle pourrait causer, y compris à elle-même, mais s'exposera également à des sanctions sportives relevant de la juridiction des instances fédérales et sera passible des sanctions pénales prévues pour le délit de « vol » (art. 624 du Code pénal).
- b) Toute personne qui, sans s'être dûment inscrite, participe à l'aide d'un dossard falsifié ou autrement non conforme à l'attribution du numéro, sera non seulement tenue responsable tel qu'indiqué ci-dessus, mais s'exposera également aux sanctions sportives et sera passible des sanctions pénales prévues dans le cadre d'un délit de « vol » (art. 624 du Code pénal) ou, à titre alternatif, dans le cadre d'un délit « d'escroquerie » (art. 640 du Code pénal).

Dans les cas a) et b), les participants peuvent être passibles des sanctions prévues pour l'infraction de « non-respect des mesures imposées par les autorités » (art. 650 du Code pénal). Les cas susmentionnés ne seront constatés qu'après vérification des documents photographiques ou vidéo.

## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

En s'inscrivant au Wizz Air Marathon de Milan 2026, l'athlète déclare connaître en intégralité et accepter le présent règlement, et accepter en intégralité la déclaration de responsabilité suivante.

*« Je suis conscient du fait que la participation au Wizz Air Marathon de Milan ou à d'autres manifestations sportives en général est une activité potentiellement risquée. Je déclare également m'être inscrit volontairement et assumer tous les risques pouvant découler de ma participation à l'événement : chutes ; chocs avec des véhicules, d'autres participants, des spectateurs ou autres ; conditions météorologiques, y compris canicule, froid extrême ou humidité élevée ; trafic et conditions routières ; tout type de risque bien connu et pris en compte par moi-même. »*

*Ayant pris connaissance de ce qui précède, vu l'acceptation de mon inscription, je décharge, en mon nom et au nom de personne d'autre, le comité d'organisation du Wizz Air Marathon de Milan 2026, la S.S.D. RCS Active Team a r.l. (société sportive amateur italienne à responsabilité limitée), les entités promotrices, l'administration municipale de Milan, l'administration régionale de Milan, l'administration régionale de Lombardie, la FIDAL, le GGG, tous les sponsors de l'événement, ainsi que tous les représentants, successeurs, responsables, dirigeants, membres, agents et collaborateurs des entités susmentionnées de toute réclamation ou responsabilité présente ou future de quelque nature que ce soit, connue ou inconnue, découlant de ma participation à l'événement. »*

## CONFIDENTIALITÉ

Il est possible de télécharger la politique de confidentialité dans son intégralité à partir de notre site internet ou directement à partir du portail d'inscription.

## ANNULATION DE COURSE

Si la course est annulée ou autrement non réalisée pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, y compris à cause d'une révocation de l'autorisation de course émise par les autorités publiques compétentes pour quelque motif que ce soit, la personne inscrite n'est rien tenue de réclamer auprès de la S.S.D. RCS Active Team a.r.l. ou d'autres organisateurs, même à titre de remboursement des frais engagés et à engager. L'inscription vaut également renonciation à toute demande de dommages et intérêts financiers subis ou à subir.

## REMARQUES FINALES

Le comité d'organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le présent règlement pour des motifs qu'il jugera appropriés pour une meilleure organisation de la course, après en avoir obtenu l'autorisation par la FIDAL. Pour tout cas de figure non prévu par le présent règlement, ce sont les règles techniques et statutaires de la FIDAL et du GGG qui s'appliquent. Toute modification apportée aux services, lieux et horaires sera communiquée en temps voulu aux athlètes inscrits ou publiée sur le site [milanomarathon.it](http://milanomarathon.it). De plus, la documentation contenant les informations essentielles pour prendre part à la course sera remise en même temps que le dossard.

## CONTACT

### S.S.D. RCS ACTIVE TEAM A R.L.

Via Angelo Rizzoli, 8 - 20132 Milano

Tél. : +39 02.6282.7562

Site internet : [www.milanomarathon.it](http://www.milanomarathon.it)

E-mail : [info@milanomarathon.it](mailto:info@milanomarathon.it)